

Trois années de recherche en génétique cartographient pour la première fois les souches de truites françaises

C'est après trois années de travail que les pêcheurs de loisir, représentés par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) et les pisciculteurs, au travers du Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture (CIPA), aidés par les chercheurs du CNRS et de l'INRA, ont dévoilé la première cartographie des populations de truites françaises. Ce rapport final du programme GENESALM, a été rendu en octobre 2009.

La majorité des espèces des cours d'eau français sont connues des scientifiques et du grand public. Malheureusement les différentes souches composant une espèce le sont beaucoup moins. Pourtant entre deux poissons d'une même espèce mais de souches différentes, les particularités génétiques sont notables : couleur, morphologie peuvent être dissemblables !

La truite, poisson pourtant populaire, ne fait pas exception à la règle. Si la majorité d'entre nous a déjà entendu parler de la truite atlantique et de la truite méditerranéenne, qui connaît l'existence de la truite atlantique nord et de la truite atlantique sud ? Qui sait que la truite méditerranéenne du Var porte une robe différente de sa cousine du Rhône moyen ou de celle vivant dans les Pyrénées Orientales ?

C'est ainsi que le programme GENESALM a mis pour la première fois en évidence 8 souches différentes composant la lignée méditerranéenne et 2 pour la lignée atlantique. Les études concernant la lignée corse seront quant à elles approfondies en 2010.

Le programme GENESALM concerne également la cartographie du saumon. Ces données ne sont pas encore disponibles.

Ce programme constitue un tournant dans le domaine de la protection des milieux aquatiques.

« Le programme GENESALM n'est pas un programme de recherche fondamentale mais de recherche appliquée, qui va avoir de nombreuses conséquences sur le terrain en termes de gestion des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles. Tout d'abord en termes de gestion des ressources piscicoles auprès des 93 fédérations départementales de pêche et des agences de l'eau mais aussi auprès d'un secteur d'activité économique qu'est l'aquaculture. Malgré 100 ans de repeuplements qualifiés par certains d'anarchiques, les populations locales de truites là où elles existaient se sont maintenues. La politique de repeuplement va s'orienter vers la production de truites de souche méditerranéenne dans la région concernée et

de développement de souches régionales là où les soutiens de population sont nécessaires pour maintenir une activité pêche normale. Quant aux endroits où la truite ne se maintient que grâce aux actions humaines, les repeuplements avec des poissons de qualité seront plus que jamais nécessaire », explique Bernard Breton, secrétaire de la Fédération Nationale de la Pêche en France, en charge du programme GENESALM.

Il faut savoir que les pêcheurs de loisir, détenteurs des droits de pêches des rivières françaises, doivent établir un plan de gestion piscicole. Ce sont eux qui restaurent les rivières et protègent les espèces, en partenariat avec les instances publiques (conseil Généraux, Régionaux, Agences de l'eau, communes...).

Le but du programme GENESALM ? Elaborer une stratégie nationale, contrôlable, qui permettra, selon les différents cas de figure, de restaurer les populations de truites en voie de disparition ou de reempoisonner les rivières pour la pêche de loisir dans le respect total de l'environnement.

En effet connaître avec précision la répartition des différentes souches de truite dans l'hexagone, permet de mieux les protéger, mieux les gérer et surtout éviter les « pollutions » génétiques. Les pisciculteurs, quant à eux, adapteront les souches d'élevage en fonction des régions.

Le programme GENESALM permet également de savoir combien d'individus compte l'espèce, par région et par souche. Les données étant récoltées depuis une vingtaine d'année, les pêcheurs peuvent également connaître l'évolution de ce nombre.

Rempoissonner ? Ne pas rempoissonner ?

Toutes ces données du programme GENESALM permettent d'adapter la politique de restauration des milieux et de gestion piscicole des Fédérations Départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (au nombre de 93 en France).

Les Fédérations Départementales qui regroupent les associations locales de pêche (3900 sur le territoire) peuvent gérer la population de truite de trois façons différentes :

-Restaurer le milieu afin de favoriser naturellement le développement des populations piscicoles (en créant des caches à poissons, en évitant la prolifération des algues, en restaurant les zones de reproduction, les zones humides et en permettant la continuité écologique des cours d'eau...). Le rempoissonnement n'est alors pas nécessaire mais la connaissance du milieu et des populations de poissons qui le peuplent est essentielle ;

-Réintroduire des truites grâce à un repoponnement adapté à la souche locale en s'appuyant sur la cartographie du programme GENESALM afin de restaurer un cours d'eau où l'espèce est présente mais trop faiblement pour se développer seule naturellement ;

-Repoponner en vue de développer la pêche de loisir de la truite, tout en s'assurant que la population locale n'est pas impactée.

Dans tous les cas, la priorité est la sauvegarde du milieu et des populations locales.

Quelles ont été les grandes découvertes du rapport GENESALM ?

Le rapport du programme GENESALM constitue un grand bon en avant en termes de recherches génétiques : de nombreux sous-groupes des lignées méditerranéennes et atlantiques ont été découverts. Ainsi il a été démontré la présence de deux sous-groupes atlantique différents génétiquement l'un de l'autre : un groupe « atlantique sud » et un groupe « atlantique nord ».

Il apparaît que la truite méditerranéenne est davantage différenciée que la truite atlantique. De nombreux sous-groupe ont été mis au jour. Ces derniers se répartissent également en différents types, très localisés. Néanmoins trois groupes « Haut-Rhône », « Rhône moyen » et « Ouest » ont été répertoriés.

Le saviez-vous ?

Un programme d'envergure nationale

Le programme GENESALM comprend 630 points d'analyse repartis sur le territoire, 26 rapports et 18 articles, basés sur les analyses génétiques des fédérations départementales depuis plus de 20 ans.

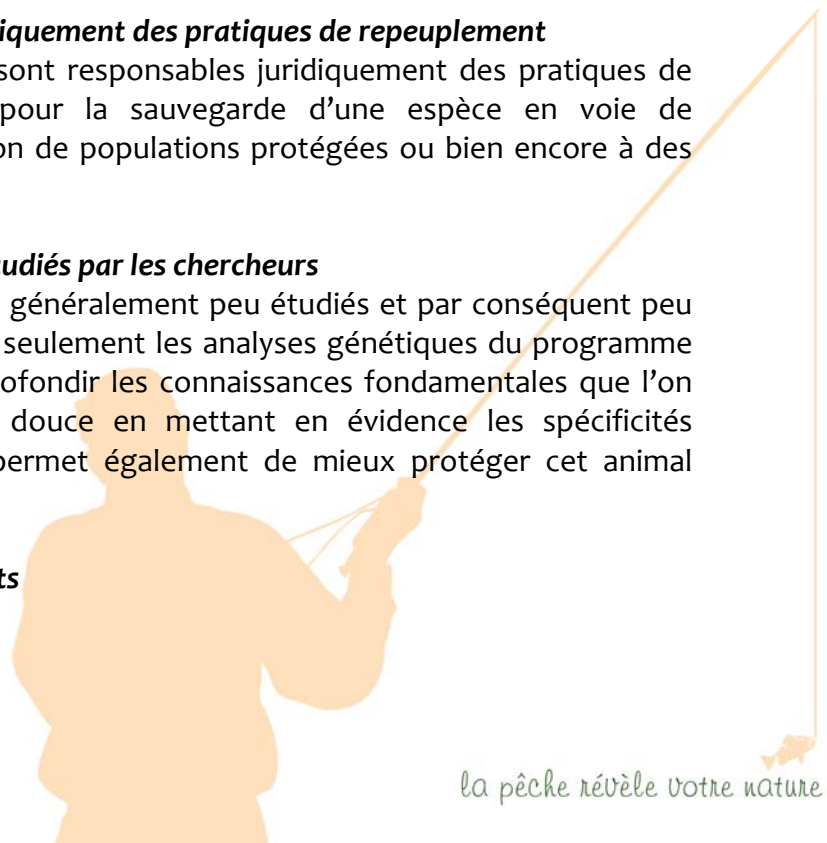
Les pêcheurs responsables juridiquement des pratiques de repeuplement

Les associations de pêcheurs sont responsables juridiquement des pratiques de repeuplement, que ce soit pour la sauvegarde d'une espèce en voie de disparition, pour la restauration de populations protégées ou bien encore à des fins de pêche de loisir.

Les poissons d'eau douce peu étudiés par les chercheurs

Les poissons d'eau douce sont généralement peu étudiés et par conséquent peu connus du grand public. Non seulement les analyses génétiques du programme GENESALM permettent d'approfondir les connaissances fondamentales que l'on porte sur une espèce d'eau douce en mettant en évidence les spécificités régionales de la truite mais permet également de mieux protéger cet animal emblématique de nos rivières.

La truite fario dans tous ses états



La truite étudiée dans le programme GENESALM est la truite fario, plus communément appelée truite commune. La truite arc-en-ciel n'est pas concernée par l'étude. En effet, cette truite n'est pas un animal autochtone et a été implantée en France il y a de nombreuses années. Elle ne se reproduit pas avec les truites françaises et donc ne « pollue » pas génétiquement les rivières de l'hexagone.

Contact presse

Julie Miquel

Attachée de presse

Fédération Nationale de la Pêche en France

17, rue Bergère

75 009 Paris

01 48 24 84 75

06 42 15 96 09

j.miquel@fnpf.fr



Fiche d'identité

La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection des milieux aquatiques assure la représentation et la coordination des fédérations départementales de pêche (93) et leurs 3.900 associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique à l'échelon national.

Les missions de la FNPF :

- Promouvoir et développer le loisir pêche ;
- Etablir un état national de la pêche en France sur la base des statistiques des associations et des fédérations ;
- **Gérer le fonds pêche et milieux aquatiques et contribuer financièrement à des actions de gestion équilibrée, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole ainsi qu'à des actions de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement...**

La pêche en France c'est aussi :

- **1,4 million de pêcheurs** dans tout l'hexagone faisant de la France le plus important pays en nombre de pratiquants d'Europe !
- **147 615 jeunes** de 12 à 18 ans possèdent une carte de pêche
- **3.900 associations** locales de pêche
- Mais aussi **un budget de 20 millions d'euros** qui ont permis de **créer ou de maintenir 259 postes** directs dans les fédérations départementales en 2008.
Ces agents de développement ou chargés de mission mettent en œuvre les décisions ministérielles, montent et suivent les nombreux dossiers d'entretien ou de restauration du milieu et animent les départements.

